

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS  
régional Nord Vaudois du jeudi 22 septembre 2022**

---

<b>Lieu</b>	Salle du Conseil, Hôtel de ville, Grandson
<b>Présences</b>	CoDir : Mme Brenda Tuosto, M. Pierre Dessemontet, M. Francesco Di Franco, M. Alexandre Lecourtier, M. Christian Weiler.  Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentants 103 voix.  Le Major Eric Stauffer Cdt
<b>Excusés</b>	CoDir : M. Hervé Kemmling, M. Jean-Claude Ruchet.  CI : Communes de Chêne-Paquier, Cronay, Cuarny, Suscévaz et Trecovagnes
<b>Absents</b>	CI : Communes de Bioley-Magnoux, Bonvillars, Démoret, Ependes, Fiez, Provence, Rovray, Villars-Epeney
<b>Lieux et date de la prochaine séance :</b>	Onnens, Jeudi 25 mai 2023  Jeudi 21 septembre 2023

---

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Le Syndic de Grandson, M. Antonio Vialatte, est heureux d'accueillir l'assemblée dans la belle salle du Conseil de l'hôtel de ville de Grandson, salle dont il retrace un bref historique à travers les blasons ornant les murs. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

**1. Appel**

La secrétaire fait l'appel. Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentant 103 voix sur 117.

**2. Assermentation des délégués**

Un délégué doit être assermenté ce soir. Appel de M. Olivier Schulé (délégué de la commune de Orges). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

*«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens intercommunaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Après cette lecture, le délégué, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et le félicite pour son engagement.

### 3. Adoption du procès-verbal du 19 mai 2022.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 2022. La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et une abstention.

### 4. Préavis PR22.05CD concernant le budget 2023

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR22.05CD concernant le budget 2023 est adopté à l'unanimité.

### 5. Préavis PR22.06CD concernant la modification des buts de l'association

Le président du CoDir M. Christian Weiler explique, en préambule, que le CoDir a choisi le pragmatisme plutôt que le formalisme. Il poursuit en rappelant que la proposition de modification doit se faire en deux temps : D'abord chaque commune devait nommer une commission pour préavis. Ensuite le texte final repart vers toutes les communes via les conseils communaux et généraux pour approbation. C'est une procédure longue et lourde. Le CoDir a attendu le plus longtemps possible pour arriver avec ce préavis devant vous ce soir, et y est presque arrivé, puisque 35 communes ont répondu et ont dit oui sans proposition d'amendement et sans discussion. Le texte de base est approuvé, il manque 5 communes. Le Président Christian Weiler souligne son malaise puisque Yverdon fait partie des communes n'ayant pas répondu, suite à un couac interne dans le cadre des commissions. Mais la réponse va être donnée tout prochainement.

Ce soir se pose un dilemme : le Codir propose à l'assemblée une acceptation du renvoi du texte tel qu'il est proposé, puisque toutes les communes l'ont avalisé sauf 5, en attendant bien évidemment que les 5 communes aient dit oui. Il s'agit donc d'une acceptation sous réserve de ces cinq communes. Avec ce premier pas fait, il serait possible d'aller de l'avant pour présenter cela aux quarante communes pour avoir un oui définitif.

Il est évidemment possible d'être plus formaliste. Mais le président M. Christian Weiler explique que cela reporterait tout le processus à 2024.

Le président Patrick Grin propose donc d'adopter le texte tel que présenté, sous réserve de la décision des cinq communes restantes.

La discussion est ouverte. Le président Patrick Grin demande si quelqu'un est opposé à cette façon de faire. Le président M. Christian Weiler répond volontiers aux questions s'il y en a.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Chaque article est voté l'un après l'autre.

Résultat :

L'article 1 du préavis PR22.06CD concernant l'avenant n°1 aux Statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois **est accepté à l'unanimité.**

L'article 2 du préavis PR22.06CD concernant l'annexe 2 aux Statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois **est accepté à l'unanimité.**

L'article 3 du préavis PR22.06CD concernant l'adoption de cette révision par tous les conseils généraux/communaux, sous réserve de l'acceptation des cinq communes restantes n'ayant pas encore répondu à la consultation **est accepté à l'unanimité.**

## 6. Communications

Le président M. Patrick Grin communique que 27 communes sur 40 représentant 103 voix sur 117 sont présentes ce soir. Les prochaines assemblées auront lieu le jeudi 25 mai 2023 et le jeudi 21 septembre 2023. Il rappelle aux communes de communiquer tout changement de délégués par courrier. La commune de Onnens recevra l'assemblée du 25 mai.

Le Major Eric Stauffer Cdt prend la parole pour communiquer que la date du rapport d'activité du SDIS est fixée au 9 février 2023, normalement à Yvonand.

Le 3 novembre 2022 aura lieu la soirée intercantonale de recrutement. Les listes de citoyens ont été demandées aux communes en date du 5 septembre. Treize communes n'ont pas encore répondu. Les courriers personnalisés partiront lundi et ces communes ne seront malheureusement pas arrosées. Ainsi, s'il y a des communes qui n'ont pas encore envoyé les listes, il est important de le faire car ces courriers personnalisés correspondent à 60 ou 70 pour cent des personnes que l'on retient au recrutement. Ces courriers font venir des gens qu'on a envie de prendre et ce sont souvent ces personnes qui sortent en tête aux tests.

Ce recrutement est important car la capacité opérationnelle durant la journée de cet été a été catastrophique. Heureusement, la période estivale a été plutôt calme. L'ECA a aussi réalisé cet état de fait car la carence en capacité opérationnelle dépasse largement les frontières du SDIS Nord vaudois.

Le Major Eric Stauffer donne ensuite quelques exemples de situations problématiques où les personnes alarmées ne répondent pas présents et où il faut aller chercher le monde dans un autre SDIS. La capacité opérationnelle qui fait défaut n'est pas limitée au SDIS Nord Vaudois. L'inspecteur de permanence de l'ECA a régulièrement demandé que le Major Eric Stauffer trouve du monde pour tel ou tel site en défaut et cela n'a pas toujours été simple.

Le recrutement est donc important, On peut penser que c'est au SDIS de trouver le personnel, mais ce sont les communes qui connaissent les gens et qui peuvent les motiver. On est cruellement en manque de personnel à travers tout le canton. Malgré cela, toutes les interventions données cet été ont pu être couvertes à satisfaction, et la situation d'après les vacances d'été est un peu meilleure.

Le Major Eric Stauffer termine par la question de la potentielle pénurie d'électricité. L'EMCC a demandé à chaque service du canton, dont le SDIS à travers l'ECA, de prévoir les conséquences potentielles. Il y a plusieurs scénarios possibles. En cas de contingentement, le SDIS n'est pas trop mal, en particulier la caserne d'Yverdon qui bénéficiera d'une double alimentation. En cas de blackout la situation est complexe. Les services pompiers seront utilisés, certaines casernes seront desservies 24 heures sur 24 pour être des lieux de secours. Le SDIS s'est aussi posé la question en amont à savoir que faire pour éviter la pénurie. Un certain nombre de décisions ont été prises. Les degrés dans le garage et les bureaux seront baissés et un certain nombre de mesures seront prises.

## 7. Divers

Le président M. Patrick Grin s'adresse encore à la commission pour l'élaboration du règlement du Conseil intercommunal. Ce règlement a été finalisé avec les remarques de Mme Waldner, juriste du SDIS. Il sera retransmis à cette commission qui est invitée à faire une dernière relecture avant de l'envoyer au canton pour validation afin de pouvoir l'adopter dans une prochaine séance.

La séance est levée à 20h45

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal